



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 84403

### Texte de la question

Mme Paulette Guinchard souhaite interroger M. le ministre de la santé et des solidarités au sujet de la réglementation des retraites des médecins libéraux et notamment des retraites complémentaires. En effet, il lui semble que les dispositions actuelles, notamment celles du régime complémentaire de la CARMF, posent problème au regard des conditions de durée d'assurances ou de périodes équivalentes dans les régimes de base, en cas de demande de la liquidation de la pension à l'âge de soixante ans, telle que prévu par la loi du 21 août 2003. Aussi, elle lui demande de lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de permettre aux partenaires sociaux une nouvelle négociation vers l'objectif d'une harmonisation des régimes de base et des régimes complémentaires.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Paulette Guinchard](#)

**Circonscription :** Doubs (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84403

**Rubrique :** Retraites : régimes autonomes et spéciaux

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 883

**Erratum de la question publiée le :** 7 février 2006, page 1380